

Le Conseil se compose de 19 membres nommés pour trois ans par le gouverneur en conseil et d'un président et d'un vice-président nommés pour cinq ans. Les membres ne peuvent être nommés de nouveau durant les 12 mois qui suivent leur deuxième mandat consécutif. Le Conseil doit se réunir au moins trois fois par année pour étudier les demandes d'aide présentées par des organismes et des particuliers. L'administration courante est assurée par un personnel permanent, à Ottawa.

Caisse de subventions de capital aux universités.—Une des principales responsabilités du Conseil a trait aux institutions canadiennes d'enseignement supérieur. La Caisse permet d'accorder des subventions aux universités et autres institutions d'enseignement supérieur pour fins de construction destinée aux arts, aux lettres et aux sciences sociales; cependant, 1° aucune subvention ne doit dépasser la moitié du coût de la construction subventionnée et 2° l'ensemble des subventions, dans une province, ne doit dépasser un montant dont le rapport à la masse des ressources de la Caisse est égal au rapport de la population de la province (au dernier recensement) à l'ensemble de la population des provinces qui comptent une université ou autre institution analogue. Au 31 mars 1964, le Conseil avait autorisé le versement de \$54,160,000 et 75 établissements avaient obtenu de la Caisse les fonds nécessaires à la construction d'un nombre imposant d'immeubles: bibliothèques, salles de classe et maisons d'étudiants pour la majeure partie.

Aide aux particuliers.—Étant donné qu'en 1957 moins de 10 p. 100 des bourses de perfectionnement disponibles au Canada visaient le domaine des humanités et des sciences sociales, le Conseil des Arts a affecté plus d'un million du revenu de la Caisse de dotation à l'institution d'un programme de bourses d'études et de recherches, en vue d'aider le pays à répondre au besoin grandissant de futurs professeurs d'université. En sept ans, plus de 3,000 humanistes ont bénéficié d'aide financière pour faire des études conduisant à la maîtrise ou au doctorat et des études post-doctorales. Pour encourager davantage la poursuite des objectifs académiques, des subventions sont accordées aux universités pour leur permettre d'inviter des conférenciers de marque dans leurs amphithéâtres, tandis que des subventions pour frais de déplacement permettent à des Canadiens d'assister à des conférences internationales et de maintenir ainsi le contact avec des savants d'autres pays.

Le Conseil accorde aussi de l'aide aux particuliers dans le domaine des arts. En sept ans plus de 950 bourses d'études avaient été décernées à des chanteurs, danseurs, peintres, écrivains et autres exécutants ou créateurs pour leur permettre de poursuivre leurs études ou de perfectionner leur art. D'autres artistes avaient bénéficié du programme de subventions de commandite du Conseil; grâce à ces subventions, des théâtres, des orchestres, des solistes, des galeries d'art ou musées ont pu commander, exécuter ou exposer des œuvres originales d'artistes canadiens.

Aide aux organismes.—Une bonne partie du revenu de la Caisse de dotation est consacrée à un programme d'assistance aux organismes dont l'activité s'exerce dans le domaine des arts et des lettres. Toutefois, comme ces fonds sont restreints, le Conseil s'efforce de soutenir les meilleurs talents, ce qui entraîne l'affectation de sommes importantes dans quelques-uns des grands centres, suivant un régime qui tient également compte des autres régions du pays. Le Conseil accorde des subventions selon l'excellence des réalisations locales ou régionales, ainsi que des allocations qui permettent à divers organismes de se rendre dans les endroits reculés où les arts sont moins accessibles. Le Conseil cherche aussi à assurer de l'aide locale aux organismes subventionnés en insistant pour qu'ils obtiennent des fonds supplémentaires d'autres sources. Durant l'année close le 31 mars 1964, le Conseil a versé environ \$1,440,000 aux organismes des arts, des humanités et des sciences sociales, dont \$357,000 à des groupements musicaux, \$109,000 à des festivals, \$528,000 à l'opéra, au théâtre et au ballet, \$68,000 aux arts visuels et \$35,000 aux publications d'art. Il y a eu de grosses et de petites subventions, les bénéficiaires ayant été le *National Ballet of Canada* (\$86,500), l'Orchestre symphonique de Montréal (\$45,500), la *Canadian Opera Company* (\$76,500) et le Festival shakespearien